



**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 718 ET 719**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 10 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements numéros 718 et 719, à savoir :

- *Règlement numéro 718 sur la tarification des services (2022) ;*
- *Règlement numéro 719 relatif aux impositions pour l'année 2022.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements exceptionnellement en faisant la demande au Service du greffe de la Ville de Louiseville au (819) 228-9437 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) ou par courriel adj-greffe@louiseville.ca.

Que ces règlements entreront en vigueur ce 19^e jour du mois de janvier 2022, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,
Ce 19^e jour du mois de janvier 2022

Maude-Andrée Pelletier
Greffière